



Informations municipales

I – INFORMATIONS

I – 1 : Secrétariat de mairie

L'accueil du public par le **secrétariat de mairie est fermé** depuis le mardi 17 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois le service fonctionne et reste joignable :

En cas de demande, nous vous demandons de **prendre contact** soit :

- par message électronique à l'adresse : mairie.bouy@wanadoo.fr
- par dépôt de **message ou courrier papier dans la boîte aux lettres** de la mairie (relève tous les jours)
- par message sur la **messagerie téléphonique du secrétariat de mairie : 03 26 66 13 89** (relève tous les jours)
- par téléphone auprès du **maire ou adjoint : 03 26 70 20 42 – 03 26 66 15 69**

COVID19 : Nous vous rappelons que la consigne générale est le **confinement à la maison**.

Pour toute **sortie de votre domicile**, il vous faut **une raison valable**. Dans ce cas, vous **devez avoir sur vous une pièce d'identité et un formulaire dit « justificatif de déplacement dérogatoire »**.

Merci donc de veiller au respect de cette règle afin de contribuer à la lutte contre l'épidémie de coronavirus.

Il est important que les enfants suivent également cette consigne et reste à la maison. Ils ne sont pas autorisés à se promener seuls ou en groupe dans le village.

Pour ceux ne disposants pas de moyens d'impression, **des formulaires de « justificatif de déplacement dérogatoire », peuvent vous être fourni gratuitement**. Merci d'en faire la demande via les moyens de contacts à votre disposition : Nous les déposerons dans votre boîte à lettres en fonction de vos demandes.

Nous sommes également à votre service, pour des aides particulières, si vous ne pouvez pas vous déplacer.

RAPPEL : Mr le Préfet de la Marne a pris un **arrêté, en date du 20 mars dernier, interdisant l'accès aux parc, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport**.

Ce dimanche, 05 avril, un quad a été entendu dans les bois derrière la commune, en dehors du fait que cela est passible d'une amende de 135 euros, ce fait relève d'un manque de civisme évident, il s'agit également d'un manque de respect vis à vis de l'immense majorité des personnes qui respectent le confinement afin d'arrêter cette pandémie.

I – 2 : COVID19 Appel de Mr le Préfet de la marne

La préfecture lance un **appel d'urgence** à toutes les couturières et couturiers indépendants des communes, pour la **réalisation de blouses pour le personnel soignant**.

Ces blouses doivent être en **coton, et lavables à 65°**. Vous trouverez le **patron pour la réalisation des blouses**, disponible sur www.marne.gouv.fr. ou en en faisant la demande à **la mairie**.

Les **donateurs sont invités à prendre contact** avec la préfecture aux adresses suivantes :

nicolas.kieffer@marne.gouv.fr ouhubert.sosson@marne.gouv.fr

I – 3 : COMMERCES ALIMENTAIRES DISPONIBLES A BOUY

En ce moment de confinement, voici un point sur les services dont vous pouvez disposer dans le village :

- 1) **Boulangerie** : La **Boulangerie de Vadenay (Mme et Mr DEMESSEMACKER)** assure sa tournée itinérante dans notre commune du mardi au dimanche, pour les clients non habituels et afin de pouvoir assurer les quantités merci de passer vos commandes en appelant la veille avant 20h00 au 03 26 67 61 33.
- 2) **Pâtisserie** : **Fabien GUILLAUMET** vous propose la livraison à domicile de ses pâtisseries. Pour détails ou passer votre commande vous pouvez appeler ou envoyer un sms au 06.50.83.19.16 ou encore par mail : fabien@fabienguillaumet.fr ou enfin sur la page facebook Pâtisserie Fabien Guillaumet.
- 3) **Plats à emporter** : Le **restaurant Chez JUJU** vous propose des plats à emporter chaque week-end. Commandes au 03 26 66 11 65 (pour le dimanche de pâques 12 avril : Carbonade flamande et gratin dauphinois).
- 4) **Pizza / burger** : La **Fabrique de Charlet** vous propose tous les mardis soir sur la place et alternativement soit pizza, soit Burger commande au 07 87 78 20 87 pour les pizzas et au 06 33 00 31 15 pour les burgers.
- 5) **NOUVEAU BOUCHERIE CHARCUTERIE** : afin de compléter ces propositions (en l'absence de la tournée de la Boucherie Assailly) et suite à des contacts entre la mairie et la Boucherie LEFRANC de Sacy (présent sur le marché de Mourmelon). **Un camion « commerce ambulante »** de cette entreprise **sera présent, à BOUY, chaque jeudi de 08h30 à 10h00, à partir du jeudi 09 avril, sur la place** face à la Mairie. **Vous pouvez passer commande, au préalable, au 03 26 49 22 95.**

I – 4 : Relais poste chez « juju »

Le relais poste chez « juju » est **ouvert aux horaires suivants** :

- Le lundi de 11h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
- Du mardi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00

I – 5 : Message : Le Foyer des jeunes vous aide

FRJEP A VOTRE SERVICE : En cette période particulière de confinement, **Le FRJEP vous propose de vous venir en aide** pour vos courses ou pour aller chercher vos médicaments ou autre démarche importante.

N'hésitez pas à appeler André ANSELME au 06 21 02 86 16.

FRJEP à vos côtés, prenez bien soin de vous et de vos proches, restez chez vous.

I – 6 : Accueil de loisirs pour les enfants – avril 2020

Aucun service d'accueil de loisirs ne fonctionnera pendant les vacances scolaires de printemps du **mois d'avril 2020**.

I – 7 : Pâques : Chasse aux œufs annulée

Comme vous pouvez l'imaginer, il n'y aura pas de chasse aux œufs, cette année, pour les fêtes de Pâques.

I – 8 : Déchèterie et collecte des déchets

Chalons Agglo nous informe que :

Collecte des textiles interrompue : la benne de collecte « LE RELAIS » n'est donc plus vidée, merci de garder les textiles chez vous dans l'attente de la reprise de cette collecte.

Pour rappel :

- **Fermeture des déchèteries** jusqu'à nouvel ordre
- **Collecte en porte à porte** (poubelles classiques, bac bio-déchets et sacs jaunes) **maintenue dans les mêmes conditions**.

Conteneurisation :

Le conseil communautaire de « Chalons Agglo » a décidé lors de son conseil du 13 février 2020 de poursuivre la **conteneurisation des Communes**. Dans ce cadre, la distribution de conteneurs à déchets sera réalisée dans le courant de cette année **2020, sur la commune de BOUY**.

La conteneurisation des déchets présente plusieurs avantages :

- La mise en œuvre de la mécanisation de la collecte, en accord avec la recommandation R437 de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie qui préserve les collecteurs de diverses pathologies liées au port de charges.
- Un stockage plus hygiénique et moins sujet aux ravages par les animaux errants pour les usagers.
- Une gestion du parc de bacs (réparations, remplacements,...) réalisée par la Communauté d'Agglomération et non plus par l'usager lui-même.

I – 9 : Violences conjugales

La période de confinement actuelle est propice à la **recrudescence des violences conjugales** (+32% en zone de gendarmerie). Les services de l'état sont mobilisés sur ce sujet.

Les numéros à retenir :

- un numéro **d'urgence : le 17**
- un numéro **pour l'écoute le 3919** (du lundi au samedi de 09h00 à 19h00)
- une **plate forme pour se connecter 24/24** et échanger avec les policiers ou les gendarmes spécialement formés sur ce sujet : « **arretonslesviolences.gouv.fr** »

MERCI DE VOTRE SOUTIEN DANS CE MOMENT DIFFICILE, VOTRE CIVISME EST PRIMORDIAL

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES - RESTEZ CHEZ VOUS...